



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de BUCQUOY

SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION

EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) dont le siège social se situe 11 rue Volta à TILLOY LES MOFFLAINES, a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être autorisée, sous le régime d'enregistrement, à procéder à l'exploitation d'une déchetterie sise Grand Rue, Départementale 12 à BUCQUOY (62116).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 22 juillet 2013.

Le dossier est consultable en mairie de BUCQUOY, lieu d'implantation du projet, du **lundi 12 août 2013 au jeudi 12 septembre 2013** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00, où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Affaires Générales – Bureau des Procédures d'Utilité Publique ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr » avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.